

HONORAIRES DE GERANCE

Honoraires à compter du 1^{er} er Janvier 2022

Tva 20.00% incluse

La remise d'une note d'honoraires est obligatoire

Le taux de pourcentage s'applique sur la totalité des sommes encaissées (loyers hors charges, provisions sur charges, indemnités d'occupation, indemnités d'assurance, appel de fonds) à la charge du propriétaire bailleur sauf sur les dépôts de garantie.

PRESTATIONS PROPOSEES

HONORAIRES % TTC

Gestion courante locative

A la charge du propriétaire et payables à la validation mensuelle du compte de gestion

Attention pour les bailleurs nous confiant au moins 10 lots d'habitations, professionnels ou commerciaux en gestion le taux applicable est de 5.80 % mensuels

Le taux minimal ne pouvant être inférieur à 5.80 % TTC mensuels

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi 06 juillet 1989)

7.80% mensuels

Locaux meublés

7.80% mensuels

Locaux commerciaux

7.80% mensuels

Locaux professionnels

7.80% mensuels

Terrains

7.80% mensuels

Autres locaux (résidence secondaire, garage, box, grange, entrepôt)

7.80% mensuels

Garantie des risques locatifs (loyers impayés, détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)

2.20% mensuels

Souscription possible uniquement dans le cadre d'un mandat de gérance

LOCATION

HONORAIRES TTC

Voir barème honoraires de transactions

voir honoraires de transactions

PRESTATIONS ANNEXES

HONORAIRES TTC

Gestion des baux

Payables à la réalisation de l'acte réalisé signé.

Etablissement avenant du bail commercial

Par moitié entre locataire et propriétaire

300.00 Euros TTC

Renouvellement du bail commercial

A la charge du locataire

400.00 Euros TTC

Gestion technique (Uniquement pour un bailleur sous mandat de gestion en cours dans notre agence)

Payables à la réception des travaux.

Contrôle de travaux suite gratuité de loyers (habitation)

70.00 Euros TTC 100 % Charge du bailleur

Contrôle de travaux suite gratuité de loyers (local commercial professionnel et autres)

70.00 Euros TTC 100 % Charge du bailleur

Divers (Uniquement pour un bailleur sous mandat de gestion locative en cours dans notre agence) à la condition que l'agence METIER ne soit pas le Syndic de la copropriété, ou de l'ASL (Association Syndicale Libre) pour laquelle le bailleur donne pouvoir de participer à l'assemblée générale .

Payables dans les 7 jours qui suivent l'Assemblée générale et pour laquelle la feuille d'émargement de présence a bien été signée par le bénéficiaire de la délégation de pouvoir.

Représentation éventuelle à une assemblée générale de copropriété ou d'ASL

A la charge du copropriétaire ou du coloti

200.00 Euros TTC

SARL METIER IMMOBILIER au capital de 7622,45 Euros siège social 57, Grande rue 01300 Belley

Gérant Anthony METIER. Téléphone 04.79.42.31.55 . Courriel : metier.immoblier@wanadoo.fr

Siret 428 724 108 00025 RCS Bourg en Bresse (Ain). Code APE 6831Z. Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerces et gestion

Immobilière, et Syndic de Copropriété n° CPI 0101 2015 000 001 404 par la CCI de l'Ain ,1 Rue Joseph Bernier 01000 Bourg-En-Bresse. Garanties financières transaction 160 000 Euros, gestion 260 000 Euros, syndic 480 000 Euros auprès de la caisse de garantie GALIAN, située 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS. N° Sociétaire GALIAN 110720 X et n° Adhérent FNAIM 22921 P. Compte séquestre n° 94807845000 ouvert auprès du crédit Agricole Centre Est, Agence de BELLEY (AIN) 2 rue St Martin. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle MMA Entreprise 14, Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex. N° police 120 137 405. Adhérent Chambre FNAIM de l'immobilier Savoie Montblanc . Médiateur à la consommation ANM Conso 2, Rue de Colmar 94300 VINCENNES. www.anm-conso.com . Numéro de TVA intracommunautaire FR 60 428 724 108